

COMMUNICATION DES ECOLES EUROPEENNES DE LUXEMBOURG

concernant les inscriptions pour l'année scolaire 2018-2019

Définitions

Les élèves des Ecoles européennes (EE) sont répartis en trois catégories définies comme suit (résumé)

Catégorie I : élèves dont les parents font partie du personnel d'une institution européenne ou d'une organisation assimilée et sont employés directement et de manière continue pour une durée minimum d'un an. Ces élèves sont exemptés du minerval scolaire.

Catégorie II : élèves admis en vertu d'un contrat dit de Catégorie II conclu avec une entreprise ou une organisation par lequel celle-ci s'est engagée à verser une contribution équivalant au coût réel de la scolarité des élèves concernés.

Catégorie III : élèves qui ne relèvent pas des Catégories I et II. Ces élèves sont admis sous réserve des places disponibles, dans les limites fixées par la réglementation. Leurs parents prennent en charge le minerval scolaire fixé sur base annuelle par le Conseil supérieur des Ecoles européennes.

Nouvelles inscriptions

Présentation du dossier d'inscription

Le **dossier** d'inscription de l'élève doit être **remis personnellement** à l'école, aux lieux, dates et heures indiquées ci-après. Nous attirons l'attention des parents de catégorie I dont les enfants sont inscrits à la garderie de l'OIL (Office Infrastructures et Logistique) communément appelée CPE : leur inscription à l'école maternelle doit absolument se faire par le biais d'un dossier d'inscription. Une réponse concernant l'attribution des élèves des sections DE-EN-FR à l'EE Luxembourg I ou Luxembourg II se fera au plus tard à la date indiquée dans le document « Politique d'inscription pour les Ecoles européennes de Luxembourg ». Nous prions les parents de s'abstenir d'appeler les secrétariats des deux écoles avant cette date, pour éviter que le traitement des dossiers ne prenne du retard.

La demande ne sera prise en considération **QUE LORSQUE TOUS LES DOCUMENTS REQUIS SERONT JOINTS A CETTE DEMANDE QUI NE PEUT ETRE NI FAXEE, NI PHOTOCOPIEE, NI SCANNEE**. TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE.

Pour de plus amples renseignements, notamment en ce qui concerne les règles générales d'inscriptions des élèves des sections DE-EN-FR aux 2 Ecoles, nous prions les parents de bien vouloir se référer au document « Politique d'inscription pour les Ecoles européennes de Luxembourg », publié sur les sites web des écoles: www.eel2.eu et www.euroschool.lu.

Lieux, dates et horaires pour les nouvelles inscriptions :

Merci de bien vouloir respecter strictement les périodes (dates et heures) d'inscription !

**Cycles maternel, primaire et secondaire
du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 18 mai 2018 (excepté du 9 au 11 mai 2018)**

Ecole Européenne Luxembourg I

Sections linguistiques ou pays suivants :

Les demandes d'inscription qui relèvent des sections/langues maternelles suivantes BG, ES, ET, FI, LT, LV, NL, PL, PT, SV doivent être adressées à l'Ecole européenne Luxembourg I :

- **Ecole maternelle et primaire LUX1 :**

Un bureau dédié aux inscriptions de la maternelle et primaire sera ouvert pendant la période du 9 avril au 18 mai 2018 (excepté du 9 au 11 mai) de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi au secrétariat de l'école primaire.

- Madame Virginie DOPPAGNE, Ecole européenne Luxembourg I, Bâtiment primaire, 1er étage, 23 Bd Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg-Kirchberg, Tél. : + 352 432082-468
- Madame Maria STATHAKI, Ecole européenne Luxembourg I, Bâtiment primaire, 1^{er} étage, 23 bd Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg-Kirchberg, Tél. : +352 432082-270
e-mail : list-lux-enrolment-nursery-and-primary-cycle@eursc.eu .

- **Ecole secondaire LUX1 :**

Un bureau dédié aux inscriptions sera ouvert pendant la période du 9 avril au 18 mai 2018 de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi au bâtiment administratif de l'école.

- Madame Alicia IGLESIAS, Bâtiment administratif, Ecole européenne Luxembourg I, 23 Bd Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg-Kirchberg, Tél. : + 352 432082-224
- Madame Marina DARROSA, Bâtiment administratif, Ecole européenne Luxembourg I. 23 Bd Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg-Kirchberg, Tél. : +352 432082-222 ,
e-mail : list-lux-enrolment-secondary-cycle@eursc.eu.

Ecole Européenne Luxembourg II

Un bureau dédié aux inscriptions sera ouvert pendant la période du 9 avril au 18 mai 2018 (excepté du 9 au 11 mai) de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi au bâtiment administratif de l'école.

Sections linguistiques ou pays suivants :

Les demandes d'inscription qui relèvent des sections/langues maternelles suivantes CS, DA, EL, HR, HU, IT, MT, RO, SK, SL doivent être adressées à l'Ecole européenne Luxembourg II :

- **Ecole maternelle et primaire LUX2 :**

- Madame Yolande MICHAUD, Ecole européenne Luxembourg II, bâtiment primaire, 6 rue Gaston Thorn, L-8268 Bertrange, Tél. : 273 224 – 3002 – e-mail : yolande.michaud@eursc.eu
- Madame Mélanie FISCHER, Ecole européenne Luxembourg II, bâtiment primaire, 6 rue Gaston Thorn, L-8268 Bertrange, Tél. : 273 224 – 3239 – e-mail : melanie.fischer@eursc.eu

- **Ecole secondaire LUX2 :**

- Madame Blandine THISSERANT, Ecole européenne Luxembourg II, bâtiment secondaire, 6, rue Gaston Thorn, L-8268 Bertrange, Tél. : 273 224 – 4002 – e-mail : blandine.thisserant@eursc.eu
- Madame Valentine GILLOT Ecole européenne Luxembourg II, bâtiment secondaire, 6 rue Gaston Thorn, L-8268 Bertrange, Tél. : 273 224 – 4010 – e-mail : valentine.gillot@eursc.eu

Documents à joindre à la demande d'inscription

(NB : toutes les photocopies doivent être préparées par les parents)

L'école peut certifier conforme toute copie remise par les parents si l'original est présenté.

- Deux photos d'identité récentes de l'enfant.
- Extrait d'acte de naissance ou fiche d'état civil (original ou copie certifiée conforme à l'original !).
- A partir de la 2ème année primaire: Les bulletins scolaires 2016-2017 et le bulletin intermédiaire 2017/2018. Si l'école ne délivre pas de bulletin intermédiaire, un certificat de fréquentation scolaire. A l'issue de la présente année scolaire, le bulletin scolaire 2017/2018, indiquant si l'élève a satisfait ou non aux exigences pour l'admission dans la classe supérieure.
- En cas de séparation ou de divorce des parents, joindre la décision du juge statuant sur l'exercice de l'autorité parentale et la garde de l'enfant.
- **Attestation de l'employeur :**
 - Pour la catégorie I : Attestation originale de fonction du fonctionnaire (ou agent) employé par les institutions (formulaire fourni dans le dossier d'inscription),
 - Pour la catégorie II : Un formulaire spécifique est disponible au secrétariat,
 - Pour la catégorie III : Une attestation de l'employeur.
- Un certificat de résidence élargi.

- Formulaire du Service médical, ainsi qu'une photocopie de la carte de vaccination :

Formulaire disponible sur le site de l'école.

- Pour les inscriptions de catégorie III : la preuve de paiement du premier acompte du minerval scolaire de l'année scolaire 2018-2019 doit impérativement être jointe au dossier d'inscription.

Attention : Les demandes d'inscription de catégorie III ne seront prises en compte qu'à condition que la première partie de l'acompte du minerval scolaire de l'année scolaire 2018-2019, à savoir le montant de € 500 ait été versée.

Ce montant n'est pas remboursable sauf dans l'hypothèse où la demande d'inscription devait être refusée par l'école pour un motif tenant à la réglementation des Ecoles européennes (p.ex. absence de place disponible).

Réinscriptions

Passage des élèves de l'école maternelle en première année primaire et des élèves du cycle primaire en première année secondaire

Pour les élèves **déjà** inscrits à l'école **maternelle** de l'école européenne pendant l'année scolaire 2017/2018, des formulaires pour le passage au primaire seront distribués en classe et devront être retournés à l'enseignant(e).

Les élèves **déjà** inscrits **en 5^e primaire** de l'école européenne pendant l'année scolaire 2017/2018 seront transférés automatiquement dans la 1^{ère} classe secondaire ; aucune réinscription n'est requise. Les élèves tchèques et hongrois de la 5^e année primaire seront affectés à une classe DE, EN ou FR selon leur Langue 2.